

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans
concernant l'aménagement de 4 boxes NTTC, stand des Avanturies,
place d'armes de Payerne**

du 30 novembre 2000

Se basant sur la demande de l'Office fédéral du matériel d'armée et des constructions (OFMAC) du 11 janvier 2000, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé l'aménagement de 4 boxes NTTC, stand des Avanturies, Place d'armes de Payerne sous certaines charges.

Notification

La décision a été directement adressée aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Payerne, 1530 Payerne pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

13 février 2001

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire du 13 décembre 1999 (RS 510.10).

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans concernant l'aménagement de 4 boxes NTTC, place d'armes de Payerne

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.02.2001
Date	
Data	
Seite	343-343
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 161

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.